



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

LIB 11983

S/15908
4 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SC COLLECTION

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES SEYCHELLES AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse
publié par le Cabinet du Président de la République des Seychelles annonçant la
râche et la déportation des six mercenaires étrangers que la Cour suprême des
Seychelles a condamnés l'an dernier à la peine capitale ou de longues peines
d'emprisonnement pour leur rôle dans l'agression armée lancée contre la République
des Seychelles le 25 novembre 1981.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et celui du communiqué du Cabinet du Président comme documents du
Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant
permanent,

(Signé) Giovinella GONTHIER

ANNEXE

Texte du communiqué de presse publié par la Présidence de la République
des Seychelles le 22 juillet 1983

La Présidence de la République a annoncé ce jour que les six mercenaires étrangers qui ont été condamnés l'an dernier à la peine capitale ou à de longues peines d'emprisonnement par la Cour suprême des Seychelles pour leur rôle dans l'agression armée lancée contre les Seychelles le 25 novembre 1981, ont été grâciés et vont être déportés des Seychelles.

Quatre d'entre eux avaient été condamnés à mort et les deux autres avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement de 10 ans et 20 ans respectivement. Ces personnes ont toutes été détenues aux Seychelles depuis leur arrestation en novembre 1981.

D'après le communiqué du Cabinet du Président, ces hommes ont été grâciés en vertu de l'article 100 de la Constitution des Seychelles qui confère au Chef de l'Etat le pouvoir de prendre des mesures de grâce pour des raisons humanitaires.

Les six mercenaires ayant bénéficié de cette mesure sont : Martin Dolinchek (Afrique du Sud), Bernard Carey (Royaume-Uni), Robert Sims (Afrique du Sud), Jeremiah Puren (Afrique du Sud), Audrey Brooks (ex Rhodésie) et Roger England (Royaume-Uni). Ils quitteront les Seychelles pour l'Afrique du Sud demain samedi, au petit matin, par le vol de la British Airways à destination de Johannesburg.

Il était indiqué dans le communiqué de la Présidence que cette mesure de clémence à caractère humanitaire faisait suite à la décision de grâcier certains prisonniers seychellois qui a été annoncée cette année par le Président René, le jour de la libération, qui est la fête nationale des Seychelles; cette décision est en cours d'exécution.

Toujours d'après le communiqué : "cette décision se démarque nettement de la pratique de certains pays où, dans la majorité des cas, les appels nationaux et internationaux à la clémence ne sont pas entendus".

Il y a lieu de rappeler qu'en mars dernier, le Président René avait demandé au Gouvernement sud-africain, pour des raisons humanitaires, de ne pas exécuter trois membres de l'African National Congress et que le Premier Ministre sud-africain avait alors répondu que la justice devait suivre son cours; les trois hommes avaient été exécutés par la suite.

Selon le communiqué, les mercenaires ont bénéficié de cette mesure de clémence en dépit de la gravité de leur crime et des efforts antérieurs de ceux qui les avaient recrutés pour ébranler la stabilité des Seychelles.

Le Gouvernement des Seychelles considère que les mercenaires qui ont attaqué les Seychelles avaient été faussement persuadés que le peuple des Seychelles était malheureux et qu'il espérait être affranchi d'un régime cruel et sanguinaire.

L'opinion internationale devrait savoir qu'il n'en est rien. Qui, d'ailleurs, est mieux à même d'en témoigner que ceux qui ont été incités à nous attaquer - que ceux qui ont passé deux années dans ce pays, se familiarisant ainsi avec notre peuple et ses coutumes?

Toujours selon le communiqué, "Cet acte de clémence atteste la confiance qu'ont le Gouvernement et le peuple des Seychelles dans la stabilité et la sécurité intérieure de leur pays".

Il prouve également que le Gouvernement et le peuple des Seychelles ne craignent pas les quelque fauteurs de troubles dont les méfaits antérieurs ont montré qu'ils n'étaient que des opportunistes motivés par l'appât du gain et le goût de la publicité.

Le Cabinet de la Présidence a cependant ajouté que la clémence manifestée à l'égard des mercenaires et d'autres prisonniers devait être interprétée dans le contexte de la remarque suivante que le Président René a faite cette année le jour de la libération : "Quand un pays fait grâce à ceux qui ont été châtiés, c'est parce qu'il veut leur donner une chance de se réformer ... Si nous sommes disposés à pardonner une fois encore, nous devons aussi clairement faire savoir que ce pardon est le dernier ...".

Le peuple des Seychelles veut vivre dans la concorde et l'amitié avec tous les autres peuples du monde qui sont épris de paix et il a pris des mesures pour préserver la tranquillité de son existence. La libération des mercenaires témoigne une fois de plus de la confiance que notre peuple éprouve quant à son avenir.
